

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE LEON COMAS situé sur la commune de VILLARS LES DOMBES.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Procédure et forme de marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Beurre (beurre aop) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 30Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Compote (compote de pommes ou purée de pommes) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 20Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Crème dessert (au chocolat noir 192 chocolat blanc 144 vanille 120) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 456Unité(s) - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Crème fraîche (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 30Litre(s) - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Faisselle de vache (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 240Unité(s) - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Fromage Emmental (1/12 de meule) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 7Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Fromage râpé (emmental rapé) (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 7Kg - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Yaourt aromatisé certifié Bio ou équivalent (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 348Unité(s) - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Yaourt aromatisé (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 1 728Unité(s) - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Yaourt nature (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 96Unité(s) - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Yaourt nature sucré (réponse le 23/02/2025 au plus tard) – Quantité maximum : 384Unité(s) - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Yaourt nature sucré certifié Bio ou équivalent (réponse le 23/02/2025 au plus tard) –

Quantité maximum : 96Unité(s) - 7 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : non précisé

**Modalités de livraison :**

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : 11h max

**Date limite de remise des offres :**

23/02/2025, à minuit.

## **Article 2 : Durée du marché**

Le marché est conclu pour la période du 24/02/2025 au 10/05/2025

## **Article 3 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

**Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

- Qualité du produit (traçabilité) (Certificat d'origine des matières premières) – 95%
- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 5%

**Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

**Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

**Coordonnées de l'acheteur :**

- COLLEGE LEON COMAS
- Sylvie CUSSAC
- RUE DU COLLEGE
- 01330 VILLARS LES DOMBES
- Responsable des achats : Isabelle CONGIU
- Téléphone :
- Courriel : cuisinedevillars@gmail.com

**Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal

19/02/2025

administratif : Lyon